

CONVENTION 2020

de location d'un atelier à l'Espace Lusignan

Il est convenu que l'association « Vouvant Village de Peintres » offre aux artistes et artisans d'art :

- Une communication publicitaire et journalistique
- Un fléchage et un plan-guide pour les visiteurs
- **La location débute le lundi matin et se termine le dimanche soir.**
- **Prix de la location 50 € par semaine.**
- **Une salle équipée de tables, chaises et de rails, merci de prévoir des chaines ou tiges d'accrochage.**

En échange de quoi l'artiste s'engage à son tour :

- A assurer une présence régulière en respectant les heures et jours d'ouverture annoncés par l'artiste ou l'artisan d'art.
- A fournir obligatoirement son numéro Siret, affirmant son statut d'artiste ou d'artisan d'art
- A apporter un soin artistique à l'aménagement et à l'accueil des visiteurs
- A s'assurer en responsabilité civile auprès d'une compagnie agréée
- A rendre les lieux balayés et serpillés.
- A joindre 2 chèques à la demande de réservation : 50 % que nous encaissons à réception, et 50 % (chèque non daté) que nous encaissons le mois de la location.
- **La réservation sera validée à la réception des arrhes ;en cas de désistement dans les quinze jours précédant le début de la location, celles-ci resteront acquises à l'association.**

Dans l'esprit « atelier » il est fortement conseillé d'animer l'atelier par une activité peinture (création d'œuvres ou animation participative pour les visiteurs, etc...).

Vous êtes également autorisé à organiser un stage à votre profit. Toutefois la salle doit être en accès libre durant la durée du stage.

Nom, Prénom :

Adresse :

N° Siret :

Téléphone :..... mail :.....

Site Web :.....

Atelier loué du ... au ... (maxi 2 semaines de suite)

Montant du loyer :Chèques joints :arrhes :.....loyer.....

Je confirme connaître les lieux (si ce n'est pas le cas, posez une option pour la date de votre choix et venez nous rendre visite avant de réserver ferme)

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé »